



## **Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement Hauts-de-France**

**Séance Plénière du 29 mars 2024**

### **Bilan 2023 des aides de l'Anah en faveur du parc privé**

Au niveau national, ce sont 3,12 milliards d'euros d'aides distribuées en 2023, dont 2,74 pour la rénovation énergétique.

En région Hauts-de-France, ce sont près de 92 millions d'euros d'aides de l'Anah qui ont été engagées sur l'exercice.

#### **1. Les aides instruites localement en 2023**

La dotation initiale allouée à la région s'élevait à 128 M€ (+37 % par rapport à 2022). Elle a fait l'objet d'une répartition territoriale validée au CRHH de mars 2023.

Dans le cadre de la fin de gestion, un ajustement de dotation a été proposé en novembre. Au 31 décembre, les engagements se sont élevés à **près de 91,9 M€**, selon la répartition suivante :

- aides aux travaux : 81,4 M€ en faveur des propriétaires occupants ou bailleurs (94,7 M€ en 2022) ;
- ingénierie : 8,6 M€ (stable par rapport à 2022) ;
- humanisation : 1,85 M€ (260 000 € en 2022).

**6 561 logements du parc privé de la région ont bénéficié d'une aide à la réhabilitation de l'Anah (8 141 logements en 2022, soit - 19 %, mais 2022 reste une performance historique pour la région) dont notamment :**

- 5 683 logements appartenant à des propriétaires occupants (PO) ;
- 468 logements appartenant à des propriétaires bailleurs (PB) ;
- 410 logements de copropriétaires ont été subventionnés (1 022 en 2022) : 76 en copropriétés fragiles, 333 en copropriétés dégradées.

**Le montant global des travaux effectués s'élève à 198,2 M€ :**

- 135 M€ de travaux dans le parc en propriété occupante ;
- 31,4 M€ de travaux dans le parc locatif privé ;
- 3,9 M€ de travaux pour les copropriétés.

Subvention et montant moyen de travaux en Hauts-de-France :

ANAH HdF 2023	Subvention moyenne (€)	Evol 22/23	Montant moyen de travaux (€ HT)	Evol 22/23
Subvention aux Propriétaires Occupants	11 537 €	2,9 %	23 767 €	5,4 %
Subvention aux Propriétaires Bailleurs	24 444 €	-2,9 %	56 619 €	-5,8 %
Subvention aux Syndicats de copropriétaires	5 616 €	-4,4 %	9 549 €	-37,0 %
Total Région	12 248 €	5,3 %	29 821 €	21,5 %

Source Infocentre Anah

Le montant moyen de subvention est plus élevé que la moyenne nationale (16 925 € pour les PB et 9 359 € pour les PO).

La même tendance est observée sur le montant moyen des travaux : au national, 47 842 € pour les PB et 18 941 € pour les PO.

*Déclinaison PO/PB par département :*

ANAH HdF 2023	Subvention moyenne (€)	Montant moyen de travaux (€ HT)
Subvention aux Propriétaires Occupants	11 537 €	23 767 €
<i>Aisne</i>	10 166 €	22 814 €
<i>Nord</i>	13 274 €	26 359 €
<i>Oise</i>	9 973 €	22 899 €
<i>Pas-de-Calais</i>	10 511 €	21 588 €
<i>Somme</i>	10 865 €	22 596 €

ANAH HdF 2023	Subvention moyenne (€)	Montant moyen de travaux (€ HT)
Subvention aux Propriétaires Bailleurs	24 444 €	56 619 €
<i>Aisne</i>	19 453 €	64 458 €
<i>Nord</i>	36 208 €	66 404 €
<i>Oise</i>	19 297 €	66 052 €
<i>Pas-de-Calais</i>	23 495 €	71 201 €
<i>Somme</i>	15 405 €	37 502 €

On observe une grande disparité entre départements. Ce phénomène était déjà constaté les années antérieures.

## 2. Les axes d'intervention en 2023 (aides déléguées aux territoires)

Les principaux résultats régionaux en nombre de logements apparaissent dans le tableau ci-dessous :

2023	PROPRIETAIRES BAILLEURS							PO LHI/TD			
Territoires de gestion	Logts Financés	Obj CRHH Plénier mars 23	% de Réalisation	Evol en % 2022-2023	IML Réalisées CAT et CST (2)	ObjIML	Evol en % 2022-2023	Logts Financés	Obj CRHH Plénier mars 23	% de Réalisation	Evol en % 2022-2023
AISNE	60	84	71 %	-43%	12	15	-64%	19	61	31%	-39%
NORD	210	212	99 %	-8%	29	46	-21%	88	132	67%	21%
OISE	15	23	65 %	25%	9	23	-10%	15	29	52%	-29%
PAS DE CALAIS	165	153	108 %	-18%	72	92	-34%	47	74	64%	4%
SOMME	11	30	37 %	-21%	10	17	-10%	10	57	18%	-52%
HAUTS-DE-FRANCE	461	502	92 %	-18%	132	193	-34%	179	353	51%	-6%
<b>FRANCE</b>	<b>4 114</b>			<b>-9%</b>	<b>1 593</b>			<b>1 721</b>			<b>-20%</b>

Infocentre Anah, édité le 09/01/2024 sur les données du 06/01/2024

2023	PO Autonomie				PO MPRS			
Territoires de gestion	Logts Financés	Obj CRHH Plénier mars 23	% de Réalisation	Evol en % 2022-2023	Logts financés	Obj CRHH Plénier mars 23	% Réalisation	Evol en % 2022-2023
AISNE	296	326	91%	28%	297	326	91%	-9%
NORD	764	1 103	69%	-8%	1 355	1 757	77%	-17%
OISE	201	182	110%	23%	216	247	87%	-15%
PAS DE CALAIS	651	989	66%	-12%	1 228	1 453	85%	-15%
SOMME	166	345	48%	-18%	296	393	75%	0%
HAUTS-DE-FRANCE	2 078	2 945	71%	-4%	3 392	4 176	81%	-14 %
<b>FRANCE</b>	<b>25 320</b>			<b>-23%</b>	<b>29 095</b>			<b>-11%</b>

Infocentre Anah, édité le 09/01/2024 sur les données du 06/01/2024

- **près de 6 600 logements ont été rénovés** dans la région, soit 77 % des objectifs globaux proposés par l'Anah ;
- au niveau national, 44 000 logements devaient être rénovés au titre de MPRS. L'objectif est atteint à hauteur de 81 % pour la région contre 66 % France entière ;
- l'intervention auprès des PB constitue la priorité la plus proche de la cible : 92 % de l'objectif soutenu par l'activité dans le Pas-de-Calais ;
- de même pour la priorité « Autonomie », le résultat national atteint 63 % de l'objectif – pour les Hauts-de-France, la part s'élève à 71 %. La dynamique dans l'Oise et l'Aisne est notable ;
- **la part des logements rénovés en secteur programmé reste logiquement importante** : près de 83 % des logements rénovés sont réalisés en secteur programmé (70 % en 2022). Le territoire régional était couvert par 97 opérations.

1 IML Intermédiation locative – CST/CAT Conventionnement sans travaux/...avec travaux

Peu de dossiers Copropriétés ont abouti en 2023 : aucun dossier « copropriété saine/MPR Copro » n’a été proposé. 76 logements en copropriétés fragiles ont été subventionnés à hauteur de 680 000 € et 333 logements situés en copropriété dégradée pour un montant total de 2,06 M€.

### 2.1. La lutte contre l’habitat indigne (LHI) et très dégradé

Avec un total de 457 logements rénovés, les **résultats globaux en matière de lutte contre l’habitat indigne et très dégradé sont inférieurs à 2022** :

- 278 logements ont fait l’objet de travaux de sortie d’indignité dans le *parc locatif privé* contre 428 logements en 2022 (350 en 2021)
- le résultat en *propriété occupante* est globalement en baisse par rapport à 2022 avec 179 logements subventionnés contre 191 logements, mais à la hausse par rapport à 2021 (166) – cette tendance baissière est contrastée au regard de la hausse dans le Nord et le Pas-de-Calais
- 15,26 M€ ont été dédiés à la LHI (- 3,6 M€ par rapport à 2022).

La baisse du nombre de dossiers traités en Hauts-de-France reste bien moins marquée qu’au niveau national.

NB : En 2023, l’Anah a prolongé son engagement pour six territoires « d’accélération » dont le Nord, qui ont bénéficié ainsi d’une majoration des aides octroyées par l’Anah permettant ainsi de diminuer le reste à charge des ménages.

### 2.2. L’adaptation des logements à la perte d’autonomie

Après une forte progression en 2021 et 2022, le nombre de logements financés pour des travaux d’autonomie diminue légèrement : 2 079 logements en 2023 (2 169 en 22).

Cette baisse est moindre qu’au niveau national. En complément, il est à noter des progressions importantes dans l’Aisne et l’Oise.

	Nombre de logements	Montant des aides Anah (en M€)	Aide moyenne par logement (en €)
<b>TOTAL 2023</b>	2079	8 255 251	3 971
dont maintien à domicile	1850	7 080 816	3 827
dont handicap	229	1 155 939	5 048

Source Infocentre Anah 19 janvier 24

La baisse du nombre de dossiers concerne plus particulièrement le maintien à domicile. Sur l’adaptation des logements pour les personnes en situation de handicap, on dénombre 13 dossiers de subvention supplémentaires par rapport à 2022.

### 2.3. Zoom sur la Rénovation Énergétique via MPRS / Habiter mieux

Sur la région, en 2023, MPRS/Habiter Mieux aura été mobilisé au bénéfice de :

- 3 564 logements en propriétaires occupants (y/c double compte),
- 440 logements de propriétaires bailleurs,
- 76 logements en copropriétés
- soit un total de **4 080 logements rénovés pour un montant de travaux de près de 147 M€** et un **volume de subventions de plus de 70,45 M€**.

Le gain énergétique moyen conventionnel obtenu à l’issue des travaux est de 53,5 % – on note une stabilité par rapport à 2022, + 1,5 points.

Sur cette thématique, après une année 2022 exceptionnelle, la performance régionale est en baisse, plus fortement qu'au niveau national.

### **Propriétaires bailleurs**

Le montant des travaux éligibles au programme pour les propriétaires bailleurs s'élève à 30,3 M€ (- 6,6 M€ par rapport à 2022) :

- montant moyen des travaux : 69 182 € HT/ logement (67 446 € en 2022) ;
- subvention moyenne : 29 113 € HT/ logement ;
- gain énergétique moyen : 82 % des logements PB subventionnés présentent un gain énergétique supérieur à 50 %.

### **Propriétaires occupants**

Le nombre de propriétaires occupants bénéficiaires du programme MPRS a diminué de 14 % par rapport à 2022 dans les Hauts de France (- 11 % au niveau national).

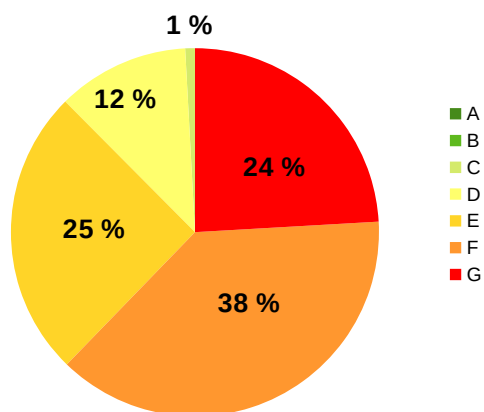
Le montant global des travaux éligibles pour les propriétaires occupants s'élève à 116,6 M€ (127,7 M€ en 2022) :

- montant moyen des travaux : 32 710 € HT/ logement (30 757 € en 2022) ;
- subvention moyenne : 16 022 € / logement ;
- gain énergétique moyen : 51 %.

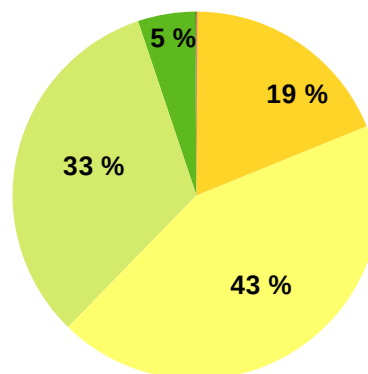
**Globalement, sur le programme Habiter Mieux / MPRS**, le montant moyen des travaux est de 29 886 € HT lorsque le gain énergétique est compris entre 35 % et 50 %, il est de plus de 45 229 € HT lorsque le gain est supérieur à 50 %.

68 % des logements aidés **gagnent au moins deux étiquettes de classe énergétique**. 62 % des logements aidés étaient en étiquette énergétique G ou F avant travaux (67 % en 2022).

Habiter Mieux - étiquettes des logements avant travaux



Habiter Mieux - étiquettes des logements après travaux



### 3. Zoom sur les résultats du programme MaPrimeRénov' (MPR) – dispositif à instruction nationale

Pour 2023, le budget national alloué à MPR s'élevait à 1,9 Mds €. 505 126 logements ont bénéficié de cette aide en France (- 100 000 logements environ par rapport à 2022, soit - 16 %).

Au 31 décembre 2023, en Région Hauts-de-France, 53 611 ménages (- 22 % par rapport à 2022) ont obtenu une prime dont le montant moyen est de 4 000 €, permettant la réalisation de gestes de rénovation pour un montant de plus 623 M€ TTC de travaux.

MPR au 31/12/23	Dossiers engagés	Evol 22-23	Gestes engagés		Montant MaPrimeRénov' (Dossiers)	Evol montant MPR 22-23	Montant des travaux engagés (Dossiers)	Evol Montant Trvx 22-23
			Nb	Répartition				
Aisne	5 810	-28,43 %	8 363	11%	25 628 722 €	-31,08 %	72 579 273 €	-19,96 %
Nord	20 336	-17,30 %	28 132	39%	78 278 817 €	-8,15 %	236 781 008 €	0,52 %
Oise	6 282	-25,94 %	8 701	12%	24 676 446 €	-23,20 %	77 049 044 €	-15,98 %
Pas-de-Calais	15 309	-22,67 %	20 057	27%	54 355 601 €	-20,59 %	168 223 587 €	-12,11 %
Somme	5 874	-26,36 %	7 769	11%	21 740 812 €	-28,69 %	68 370 165 €	-19,52 %
Hauts de France	53 611	-22,26 %	73 022	100%	204 680 398 €	-19,25 %	623 003 077 €	-10,27 %

Infocentre Anah, édité le 09/01/2024 sur les données du 08/01/2024

Proportionnellement, le nombre de dossiers engagés reste supérieur dans le Nord (plus de 39 % des gestes réalisés) et le Pas-de-Calais (27 %).

#### 3.1. Nature des travaux réalisés :

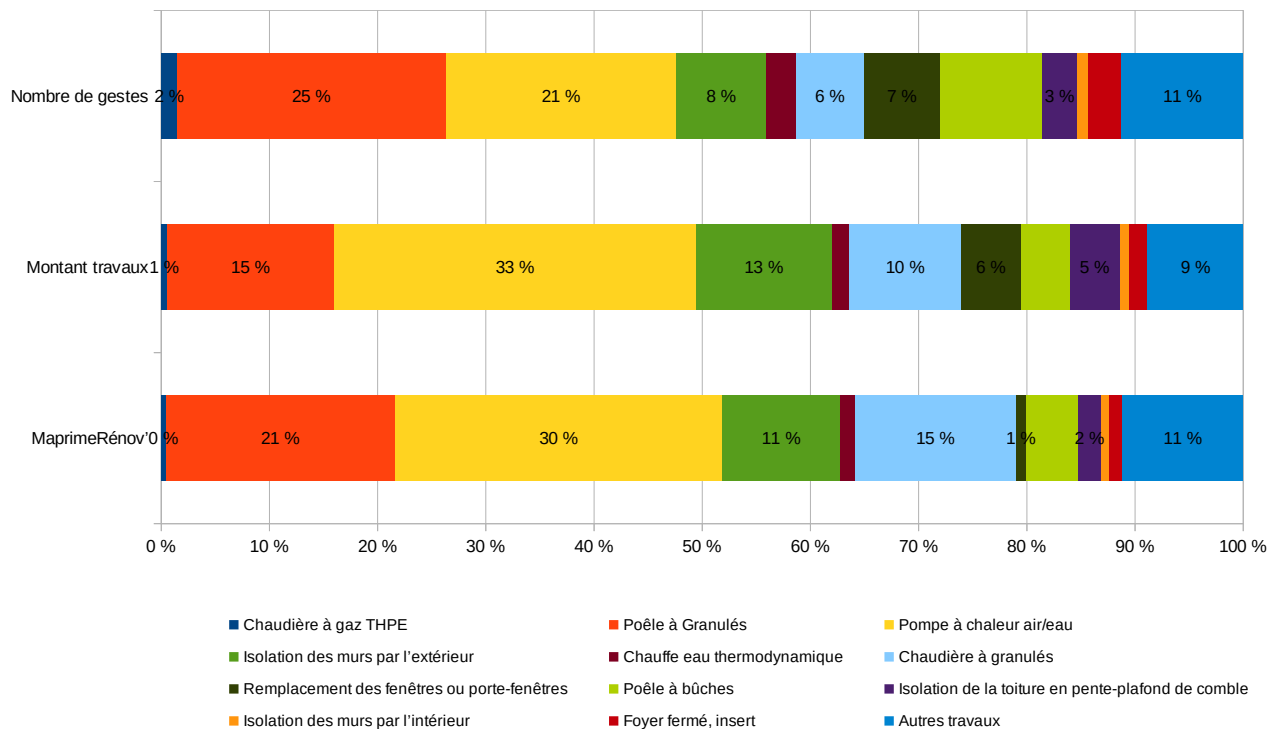
Parmi les gestes réalisés, **MPR a majoritairement permis de financer les changements de mode de chauffage, en particulier l'installation de poêles et chaudières à granulés et des pompes à chaleur / air.**

Dossiers MPR – Part des gestes réalisés par territoire :

PO + PB	Chauffage et chauffe eau	Isolation	Audit énergétique	Ventilation	Rénovation globale	Prestation d'AMO
Aisne	73,44 %	16,73 %	6,44 %	1,48 %	1,67 %	0,24 %
Nord	73,55 %	20,53 %	3,36 %	1,07 %	1,27 %	0,22 %
Oise	72,34 %	20,34 %	4,78 %	1,45 %	0,65 %	0,45 %
Pas-De-Calais	76,23 %	18,64 %	3,06 %	1,20 %	0,58 %	0,29 %
Somme	74,57 %	18,36 %	4,36 %	1,46 %	1,00 %	0,24 %
<b>Haut-de-France</b>	<b>74,27 %</b>	<b>19,32 %</b>	<b>3,88 %</b>	<b>1,24 %</b>	<b>1,02 %</b>	<b>0,27 %</b>

Infocentre Anah, au 01/01/24

Types de travaux en 2023 :  
(Données Infocentre Anah, janv 23 et janv 24)

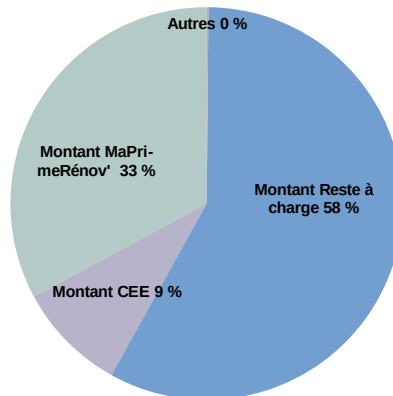


**3.2. Poids de MPR dans le plan de financement :**

MaPrimeRénov' représente en moyenne 32,86 % du montant des travaux (contre 36 % en 2022).

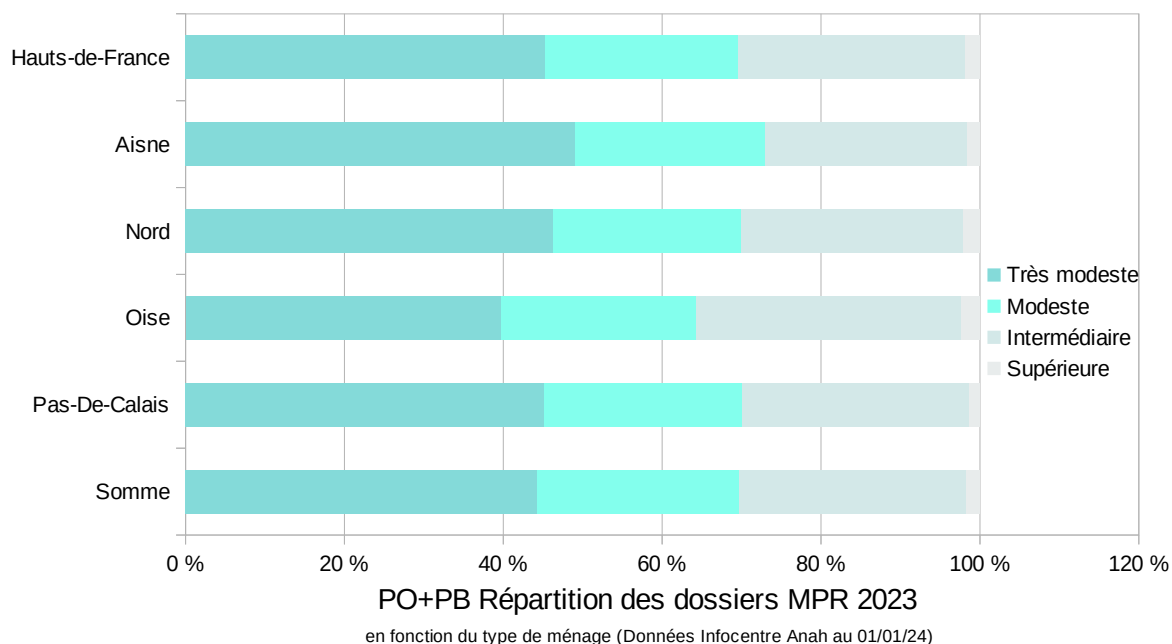
Financement/Reste à charge	Engagements	%
MaPrimeRénov'	204 680 398 €	32,86 %
Engagement CEE	56 554 797 €	9,08 %
Reste à charge	360 825 840 €	57,92 %
Autres :	883 954 €	0,14 %
Engagements Collectivités	621 517 €	0,10 %
Engagements Retraites	96 963 €	0,02 %
Engagements Action Logement	434 €	0,00 %
Engagements Autres aides	165 040 €	0,03 %

Infocentre Anah, édité le 08/01/2024



Le reste à charge en 2023 est plus important : + 5,4 points par rapport à 2022.

### 3.3. Typologies des ménages :



Montant moyen des travaux déclarés et subventions selon les revenus des ménages (sur la base du nb de dossiers) :

	Montant moyen des travaux déclarés	Montant moyen de subvention MPR
TMO	11 469 €	5 284 €
Modeste	10 863 €	3 269 €
INT	11 636 €	2 071 €
SUP	25 442 €	2 138 €
TOTAL	11 621 €	3 818 €

Infocentre Anah au 01/01/24

## 4. Les opérations programmées

La couverture en opérations programmées et pilotée par des collectivités est importante sur la région. Fin 2023, la région comptait 97 programmes vivants.

**83 % des logements rénovés et financés par l'Anah sont situés en secteur programmé (58 % à l'échelle de la France).**

2013	38
2014	43
2015	44
2016	39
2017	50
2018	58
2019	57
2020	64
2021	78
2022	99
2023	97



TYPE DE PROGRAMMES vivants en 2023	Nombre de logements subventionnés	Subventions Anah	Subvention/logt (en €)
Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (Opah)	324	3 682 791	11 367
Opah - Revitalisation Rurale	573	6 441 154	11 241
Opah – Renouveau Urbain	365	5 934 579	16 259
Opah – Centre-Bourg	18	253 642	14 091
OPAH Copropriétés Dégradés	196	1 650 405	8 420
Programmes d'intérêt général (PIG)	3 921	49 028 124	12 504
PIG MOUS	47	2 512 055	53 448
Total	5 444	69 502 750	12 767

La subvention moyenne proposée en secteur programmé s'élève à 12 767 € (12 865 € en 22). En secteur diffus, son montant est de 9 901 € (8 864 € en 22).

## 5. Humanisation

L'enveloppe nationale relative à l'humanisation des structures d'hébergement était fixée à 10 M€.

500 000 € avaient été pré-fléchés pour les Hauts-de-France.

Le montant des subventions relatives aux dossiers retenus lors des deux comités régionaux Humanisation organisés en 2023 était supérieur à cette enveloppe. Une délégation de crédits supplémentaires a permis d'engager 4 dossiers pour un montant total de plus de 1,853 M € – un montant inédit en Hauts-de-France.